

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 janvier 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-257

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DES ABBÉS-PRIMEAU ENTRE LES RUES DE MÉSY ET DE MONTMAGNY ET LES RUES DE VARENNES NORD ET DE LERY ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 632 288 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-258

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES LE BARON (ENTRE LA RUE DE LÉVIS ET LE BOUL. DE MORTAGNE), LOUIS-QUÉVILLON ET NICOLAS-MANNY (ENTRE LES RUES LE BARON ET ROY-AUDY) ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 799 728 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-259

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES PIERRE-DAVIGNON ET CHARLES-ROY (ENTRE DE MÉSY ET PIERRE-DAVIGNON) ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 998 271 \$

Ces règlements ont reçu l'approbation des personnes habilitées à voter le 7 février 2017 et du MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE le 13 mars 2017.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 13^e jour de mars 2017

Marie-Pier Lamarche, greffière